

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune du PERCHAY dûment convoqué s'est réuni en Mairie et à huit clos, en session extraordinaire sous la Présidence de M. Le Maire conformément à l'ordre du jour établi.

Date de la convocation : 22/10/2020

Etaient présents :

Jose MENDEZ, Sophie DOVILLEZ, Vincent ALAIMO, Matthieu RIDEL, Anaïs HUBERT-DORE, Filipe LOPES, Audrey BOURGES, Éric DEXIDIEUX, Bénédicte DOMINGOS, Stéphanie MENDEZ, Christophe ROBERT, Karine GALLAYS, Romain PICARD, Benoit STEIN.

Absents et excusés :

- Martial CAMUS ayant donné pouvoir à Vincent ALAIMO

- Nombre de conseillers en exercice : 15
- Présents : 14
- Ayant pris part aux délibérations : 14 et 1 pouvoir

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Stéphanie MENDEZ.

Ouverture de séance : 18h30.

1/ Elections du nouveau Maire et de ses adjoints

A la demande de la préfecture et conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de démission du Maire et de ses Adjoints, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection, à bulletins secrets, du nouveau Maire puis de ses Adjoints. Le doyen du Conseil Municipal Monsieur Eric DEXIDIEUX préside le scrutin. Le plus jeune du Conseil Municipal, Monsieur Matthieu RIDEL est désigné pour dépouiller le scrutin.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du nouveau Maire ainsi qu'au dépouillement du scrutin :

- 15 votants
- 15 bulletins blancs.

Le résultat du scrutin fait ressortir une carence à l'élection du Maire.

De ce fait, l'élection des adjoints ne peut avoir lieu.

Le Conseil Municipal sera convoqué à nouveau sous huitaine, soit le lundi 2 novembre 2020 afin de procéder à nouveau à l'élection du nouveau Maire et des ses Adjoints.

2/ Questions diverses

a/ Etat des finances de la commune

Le compte 515 de la commune de Le Perchay inscrit 593 904 € à la banque de France.
Il faut déduire de cette trésorerie les dépenses suivantes :

- Le transfert des résultats du budget d'assainissement communal au SIARP.
- Les levées de dépôts de garanties des entreprises intervenues pour le contrat rural soit 16 667 €.
- La facture de DIAGNOSIS d'un montant de 1537,80 €.
- Les frais d'Architecte de 10171,55 €.
- L'emprunt des locaux commerciaux de la croix brisée qui s'élève à 320 000€.
- Le prêt relais d'un montant initial de 271 300 € dont 65 048.19 € ont déjà été versés, et pour lequel il reste 206 251.81 € à verser d'ici au 17 Décembre 2021. A priori, les subventions restantes à percevoir d'un montant de 35 994.43 € seront utilisées pour rembourser ce prêt mais seront insuffisantes.
- L'indemnité de 2000 € due à Monsieur DE SOUZA suite à la procédure judiciaire engagée concernant un problème d'urbanisme.
- L'emprunt du contrat rural restant à rembourser pour le 30 mars 2034 d'un montant de 105 500€ avec des traites trimestrielles de 1931.52 €.

Toutes ces dépenses en cours positionnent la commune dans une situation de surendettement, la plus grande difficulté étant de matérialiser les flux réels d'entrée et de sortie dans le temps, tout en respectant des lignes budgétaires limitées.

b/ Signalement de menus travaux de réparations

- A la bibliothèque, il y a un radiateur « côté foyer rural » qui n'a jamais été raccordé.
- A l'Ecole de Le Perchay :
La directrice précise que plusieurs travaux devront avoir lieu dans l'enceinte de l'école. Nous attendons une liste des travaux à faire. Un conseil d'école étant prévu prochainement, cela sera certainement évoqué en même temps.

c/ Locaux commerciaux

- Pas de nouveaux échanges depuis Septembre avec ERIGERE.
Lors du dernier échange, il s'est avéré que la personne en charge du dossier chez ERIGERE était en congé maternité et que le dossier avait été laissé à l'abandon. Après des excuses d'ERIGERE, il paraîtrait que la vente pourrait être actée d'ici fin décembre 2020 (aux alentours du 10/12/2020).

d/ Scolaire - prise en charge des élèves de l'école au bus

- Les enfants qui sont pris en charge par Nathalie SEVIERI à la sortie de l'Ecole devront impérativement monter dans le bus et être récupérés par les parents à la garderie de Commeny. Une communication à cet effet sera effectuée sur le site internet et les réseaux sociaux.